

pour les aider à réduire la pauvreté chez eux et à récolter les fruits de la mondialisation et de l'évolution technologique.

Le Canada souscrit aux principes de développement contenus dans le document intitulé *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle*, adopté par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Cette stratégie comporte entre autres les éléments suivants : accroître l'efficacité des partenariats, axer les programmes d'aide sur les résultats et en améliorer le suivi et l'évaluation, assurer une plus grande cohérence entre les politiques des pays industrialisés qui, sans être liées aux programmes d'aide, ont une incidence sur les pays en développement — ce sont par exemple les politiques en matière de commerce, d'investissement et de transfert de technologies. La stratégie appelle aussi des objectifs spécifiques en ce qui a trait notamment à la réduction de la pauvreté, à l'éducation primaire, aux taux de mortalité infantile et à l'égalité entre les sexes.

### **Coopération au développement et allègement de la dette**

Les éléments clés de l'approche stratégique du Canada en ce qui a trait à la coopération au développement et à l'allègement de la dette sont les suivants :

- faire du développement des capacités l'élément central de toutes les activités canadiennes de coopération, pour assurer la viabilité à long terme des initiatives d'aide et donner aux investissements dans ce domaine un effet multiplicateur;
- accentuer l'approche stratégique de la réduction de la pauvreté, par exemple en collaborant avec d'autres donateurs et avec les pays en développement pour mettre en place des stratégies nationales assorties d'objectifs spécifiques;
- instaurer des partenariats plus efficaces entre les gouvernements et les organisations du secteur privé et de la société civile;
- soutenir les efforts de réforme de la gestion publique dans les pays en développement, afin de permettre à l'État de jouer un rôle de partenaire et de catalyseur dans le développement social et économique;
- créer des conditions dans lesquelles le secteur privé peut lever plus facilement des fonds additionnels — auprès d'investisseurs nationaux et étrangers — pour financer le développement;
- continuer de chercher à intégrer aux activités courantes et futures les leçons tirées de programmes antérieurs.